PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 6 décembre 2005, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Pierre Baril.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe et messieurs Jacques Beaudet, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-133-12-05 Il est proposé par monsieur Paul St-Amand d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er novembre 2005.
4. Affaires en cours :
   4.1. Suivi à la dernière séance
   4.2. Rapport de la présidente.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
   6.1. Politique de maintien ou de fermeture des écoles / amendement

6.2. Formation d'un comité de travail lors de l'intention de fermeture d'une école et abrogation de deux résolutions
6.3. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes - année scolaire 2006-2007 / adoption
6.4. Fermeture d'un compte bancaire
6.5. Taux de cotisation CSST 2006-2007 / adoption
6.6. Location de locaux à l'école Sacré-Cœur à Boucherville / élections Canada
6.7. Démission pour retraite de cadres d'établissement
6.8. Nomination de la directrice générale ou du directeur général.

7. Information :

7.1. Programmes «Aide aux devoirs» et «Écoles en forme et en santé» / état de situation
7.2. Renouveau pédagogique / état de situation
7.3. Rapport annuel 2004-2005
7.4. Suspension des activités lors d'intempéries
7.5. Comptes rendus de comités de travail du Conseil / dépôt.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER NOVEMBRE 2005

C-134-12-05 Il est proposé par monsieur Jean-François Houle d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er novembre 2005 avec la modification suivante :

- après la résolution C-124-11-05, il faudrait :
  ? biffer «sans qu'il soit requis de tenir un scrutin»;
  ? ajouter *«un scrutin secret est tenu».*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivis à la dernière séance

La directrice générale, madame Monique Hébert, fait rapport des suivis effectués suite aux séances du 1er et du 15 novembre 2005.

4.2 Rapport de la présidente

Madame la présidente, Suzanne Chartrand, passe en revue les principales activités et événements auxquels elle a participé depuis le 1er novembre dernier.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Richard Bisson, représentant du Syndicat de l'enseignement de Champlain, s'adresse à mesdames et messieurs les commissaires au nom des trois catégories d'employés syndiqués de la Commission scolaire des Patriotes.

Plusieurs membres du personnel enseignant, du personnel professionnel et des employés de soutien lisent un texte individuellement faisant part de leurs préoccupations et attentes face aux négociations en cours de leur convention collective.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, souligne que c'est le vœu de tous qu'une entente soit négociée et conclue avant Noël.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Politique de maintien ou de fermeture des écoles / amendement

La présidente, madame Suzanne Chartrand, présente le dossier susmentionné.

Considérant la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, à l'article 212 :

> «*212. Après consultation du comité de parents et sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire adopte une politique de maintien ou de fermeture de ses écoles.»;*

Considérant la demande du ministre de l'Éducation du Québec :

> «que les commissions scolaires devraient désormais mettre en place un processus de consultation publique, si un tel processus n'est pas déjà prévu à leur politique, lorsqu'elles envisageront la fermeture d'une école ou réviseront leur politique de maintien ou de fermeture de leurs écoles.»;

Considérant le mandat du Conseil des commissaires à l'effet de procéder à une consultation sur un projet de modification à la politique;

Considérant le résultat de la consultation menée auprès des différentes instances de la commission scolaire;

C-135-12-05 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'amender la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles* telle que déposée à l'annexe ACC-005-12-05.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Formation d'un comité de travail lors de l'intention de fermeture d'une école et abrogation de deux résolutions

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Claude Sasseville, présente le dossier susmentionné.

Considérant les obligations de la *Loi sur l'instruction publique* quant à la réalisation, par la commission scolaire, d'une politique de maintien ou de fermeture des écoles (article 212);

Considérant les articles 4.3 et 4.4 de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles* (amendée le 6 décembre 2005 – résolution numéro C-135-12-05) précisant les instances à consulter et la formation d'un comité de travail dont le mandat est notamment :

- d'aider à la consultation et à l'analyse des retours de consultation;
- d'étudier les retours de consultation et de présenter une recommandation au Conseil des commissaires.

C-136-12-05 Il est proposé par madame Denise Tremblay de former, lors de l'intention d'une fermeture d'école, un comité de travail composé des personnes suivantes :

- les commissaires du secteur visé,
- la présidente du Conseil des commissaires,
- un représentant de la Direction générale,
- le directeur du Service de l'organisation scolaire ou son représentant,
- tout autre commissaire intéressé,

étant entendu que seuls les commissaires élus pourront prendre part au vote, le cas échéant, au sein dudit comité;

et d'abroger la résolution numéro C-217-06-04 portant sur la *formation des comités de l'organisation scolaire par secteur* adoptée le 22 juin 2004 et la résolution numéro C-117-11-05 portant sur la formation du *Comité provisoire du secteur de Varennes* adoptée le 1er novembre 2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-137-12-05 Conformément à la résolution n° C-136-12-05, il est proposé par monsieur Paul St-Amand de désigner les personnes suivantes à titre de membres du Comité de travail du secteur Varennes : mesdames et messieurs Line Tessier, Manon Handfield, Denise Tremblay, Yvan Noël, Claude Henri, Hélène Roberge et Hélène Leblanc.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes - année scolaire 2006-2006 / adoption

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Claude Sasseville, présente le dossier susmentionné.

Considérant la prescription faite à la commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements ;

Considérant la consultation faite auprès des diverses instances consultatives de la commission scolaire ;

Considérant la recommandation des membres du Conseil des commissaires présents à la séance de travail du 29 novembre 2005 ;

C-138-12-05 Il est proposé par madame Hélène Roberge :

Que le document intitulé «*Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2006-2007*», daté du 6 décembre 2005 soit adopté tel que présenté et déposé à l'annexe ACC-006-12-05.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Fermeture d'un compte bancaire

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est maintenant propriétaire de l'école J.-P.-Labarre suite aux fusions de 1992 et 1998 ;

Considérant que l'enseignement primaire et secondaire de Varennes relève également de la Commission scolaire des Patriotes suite à ces mêmes fusions ;

Considérant que monsieur Omer Lalonde n'est plus employé de la Commission scolaire ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est bénéficiaire de ce compte en remplacement de l'ex Commission scolaire régionale de Chambly ;

C-139-12-05 Il est proposé par madame Denise Tremblay de demander à la Banque du Canada de fermer ledit compte bancaire et d'émettre un chèque au nom de la Commission scolaire des Patriotes pour le solde du compte.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Taux de cotisation CSST 2006-2007 / adoption

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant le rapport produit par la firme «Gestion dossiers santé-sécurité» ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif ;

C-140-12-05 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de retenir la limite de six (6) fois le salaire assurable assujetti à la CSST pour l'année 2006 et d'autoriser le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes les documents exigés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Location de locaux à l'école Sacré-Cœur à Boucherville / Élections Canada

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le déclenchement d'élection fédérales ;

Considérant la demande de location de locaux à l'école Sacré-Cœur à Boucherville faite par le directeur du bureau de scrutin de la circonscription fédérale de Verchères-les-Patriotes #24074 ;

Considérant que ce bail devait être signé avant la séance du Conseil des commissaires du 6 décembre 2005 ;

Considérant l'accord de principe donné aux représentants du Service des ressources matérielles pour négocier un bail avec Élections Canada, sous réserve de le faire entériner par le Conseil des commissaires, le 6 décembre 2005 ;

C-141-12-05 Il est proposé par madame Johanne de Villers d'entériner le bail négocié tel que déposé à l'annexe ACC-007-12-05.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Villemure s'absente de l'assemblée.

6.7 Démission pour retraite de cadres d'établissement

Considérant la demande de madame Danielle Charlebois ;

C-142-12-05 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux de prendre acte de la démission pour retraite de *madame Danielle Charlebois*, directrice à l'école Le Petit-Bonheur, laquelle démission sera effective le 8 mars 2006. Son dernier jour travaillé sera le 23 décembre 2005.

Que les conditions de départ de madame Charlebois soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Que des remerciements lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de madame Denise Trudel ;

C-143-12-05 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de prendre acte de la démission pour retraite de *madame Denise Trudel*, directrice à l'école Arc-en-Ciel, laquelle démission sera effective le 2 mars 2006. Son dernier jour travaillé sera le 23 décembre 2005.

Que les conditions de départ de madame Trudel soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Que des remerciements lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La directrice générale, madame Monique Hébert, informe les membres du Conseil des plus récents mouvements de personnel cadre d'établissement.

Monsieur Alain Villemure revient à l'assemblée.

6.8 Nomination de la directrice générale

<u>Huis clos</u>

C-144-12-05 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 20 h 31.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Langlois se joint à l'assemblée durant le huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-145-12-05 Il est proposé par monsieur Joel Santos que l'assemblée redevienne publique.
Il est 22 h 15.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les commissaires nommés ci-après sont absents durant le vote : Alain Langlois, Jean-François Houle, Line Tessier et Manon Handfield.

Considérant le départ à la retraite de la directrice générale, madame Monique Hébert,

Considérant la démarche de sélection entreprise par la Commission scolaire afin de pourvoir le poste de directrice générale ou directeur général ;

Considérant la recommandation formulée par le Comité de sélection constitué pour combler ce poste ;

C-146-12-05 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de nommer *madame Normande Lemieux* au poste de directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes et ce, à compter du 6 février 2005.

Que cette nomination soit conditionnelle à la signature d'un contrat d'emploi négocié par la présidente.

Que cette dernière soit autorisée à signer le contrat d'emploi de la directrice générale au nom de la Commission scolaire.

Votent en faveur :	17
Vote contre :	1
S'abstient de voter :	1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.
Monsieur Normand Dufour enregistre sa dissidence.

Huis clos

C-147-12-05 Il est proposé par monsieur Alain Villemure que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 22 h 18.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-148-12-05 Il est proposé par monsieur Alain Villemure que l'assemblée redevienne publique. Il est 22 h 53.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Programmes «Aide aux devoirs» et «Écoles en forme et en santé» / état de situation

Des documents sont déposés.

7.2 Renouveau pédagogique / état de situation

Un document est déposé.

7.3 Rapport annuel 2004-2005

Un plan de travail est déposé. Mesdames et messieurs les commissaires conviennent que le plan et le contenu du Rapport annuel seront étudiés et révisés dans le cadre des travaux du Comité Rayonnement et Communications, lors d'une séance qui se tiendra le mardi, 20 décembre 2005.

7.4 Suspension des activités lors d'intempéries

Un document est déposé.

7.5 Comptes rendus de comités de travail du Conseil / dépôt

Des documents sont déposés.

8. AFFAIRES DIVERSES

Madame Normande Lemieux rencontre chacun des membres du Conseil de même que la directrice générale adjointe et les directeurs de service.

9. PAROLE AU PUBLIC

La présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire du Mont-Bruno, madame Sylvette David, exprime ses vœux du Temps des Fêtes à mesdames et messieurs les commissaires.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-149-12-05 À 22 h 55, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente	secrétaire général

AG/ag